

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO)

Unités d'aménagement : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64,
026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65,
086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64

Consultation publique tenue du 22 janvier au 15 février 2024
18 juin 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Note au lectorat

L'utilisation du masculin a été retenue à certains endroits dans le présent document, et ce, à des fins de confidentialité.

Remerciements

La Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec tient à remercier les utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous sommes très reconnaissants de votre collaboration qui contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt. Nous tenons également à remercier le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour sa collaboration à la rédaction du rapport de consultation.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Courriel : nord-du-quebecforet@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Laval Gaudreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2008

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN (PDF) : 978-2-550-98201-2 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible.....	3
Bilan de la participation.....	3
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...	4
CONCLUSION	19
ANNEXES.....	20
Annonce de la tenue de la consultation	20
Avis public et activité d'information tenue.....	21

Liste des abréviations et des sigles

BFEC	Bureau du Forestier en chef
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CR	Coupe de régénération
CRV	Coupe à rétention variable
FHVC	Forêt de haute valeur pour la conservation
GREIBJ	Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

Pour connaître les différents **concepts forestiers** et le **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (le Ministère) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Celui-ci intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Le Ministère a mandaté le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), organisme responsable de la mise en place des TLGIRT, pour l'appuyer dans l'organisation des consultations publiques.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

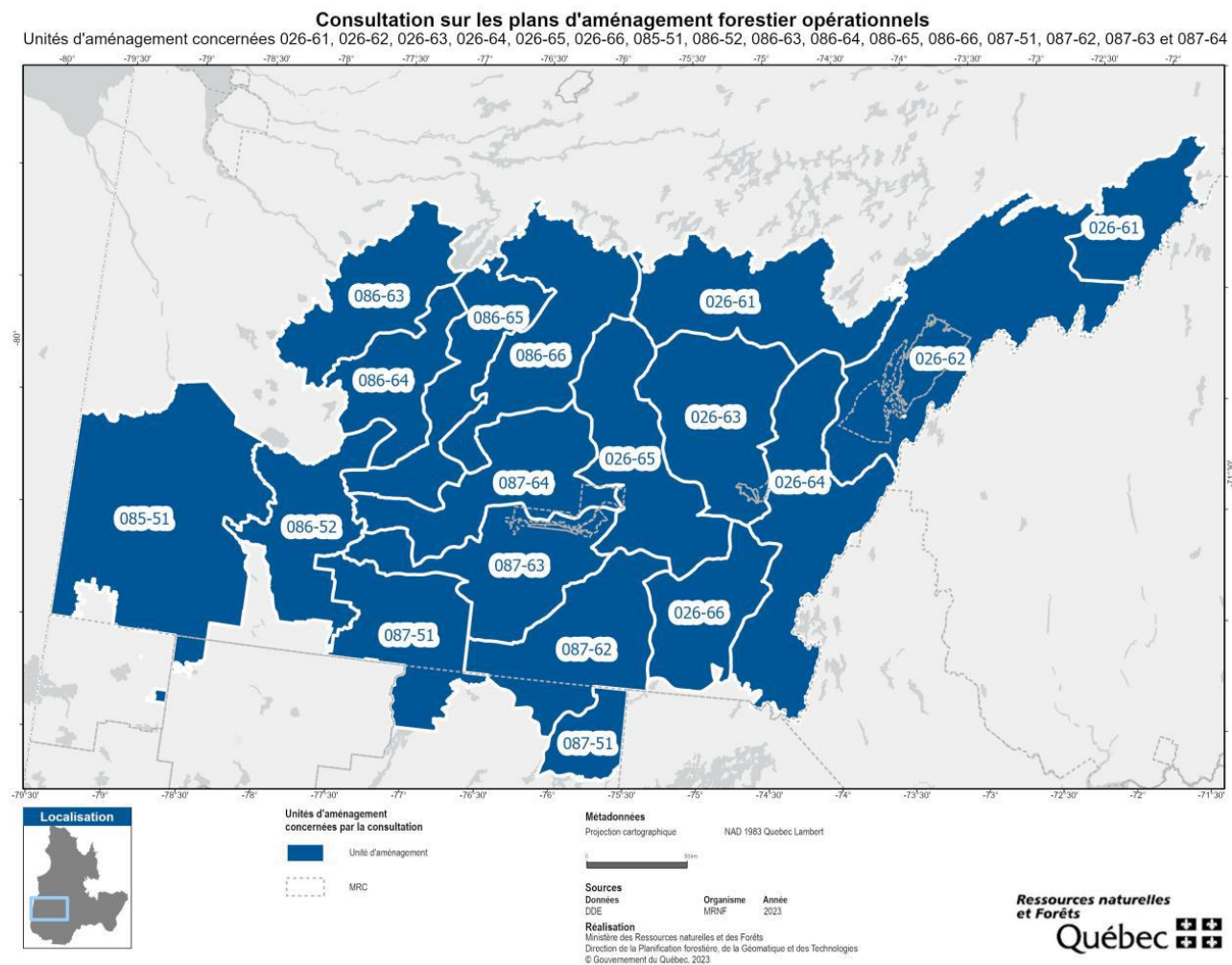
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 22 janvier au 15 février 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte des consultations antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 11 personnes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 21 commentaires ont été reçus, dont 12 formulés par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 – Nombre de personnes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
10	0	1	1	5
026-64	1	0	1	5
026-65	0	1	1	5
085-51	6	3	9	43
086-52	1	2	3	14
087-51	1	2	3	14
087-63	0	3	3	14
Toutes les UA	9	12	21	100

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de simplifier le suivi, le Ministère a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus sous la forme d'un tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information et met en évidence l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi au lectorat de prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus et résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructures (chemins, ponts)	Villégiateur	Depuis deux ans, autour du Beaucours, il y a eu des droits de coupe et certains chemins étaient devenus complètement impraticables durant et après les travaux, en particulier les chemins menant directement aux camps et les embouchures de ces chemins. Le villégiateur demande que les chemins ne soient pas détruits et qu'ils soient accessibles et sécuritaires pour les déplacements. Le même commentaire s'applique pour les secteurs Nelson, Arty et Ventadour.	Bien que cette préoccupation soit de nature opérationnelle et relève du bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA), le Ministère prend note de celle-ci. Par ailleurs, le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> (RADF) prévoit que toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ses activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. Si une infraction est suspectée, il est important de la rapporter à l'unité de gestion pour que les suivis appropriés puissent être effectués. Le BGA désigné sera informé de la préoccupation dès que la récolte sera prévue dans la planification annuelle et un retour sera effectué auprès du participant.	026-64
Infrastructures (chemins, ponts)	Autre	Pour faciliter l'accès pour l'entretien futur de la ligne haute tension tout près de ces chemins, le participant demande que ces derniers soient des chemins d'été. Également, il souhaite qu'on effectue, si possible, des percées (5 m de large jusqu'à la ligne haute tension) à quelques endroits et qu'on s'assure de couper tous les arbres en bordure de la ligne haute tension sur tous les parterres de coupe de ce grand secteur. La demande s'applique aussi au secteur de coupe vers le nord-est, soit en direction du lac de la Sentinelle solitaire.	Bien que cette préoccupation soit de nature opérationnelle et relève du BGA et du terrain pour déterminer la saison d'opération, le BGA désigné sera informé de la préoccupation afin de vérifier la possibilité dans ce secteur et un retour sera effectué auprès du participant. Cependant, il n'est pas possible de planifier des percées. Il sera possible de faire une demande d'un permis autres fins lorsque ces blocs seront sélectionnés à la planification annuelle pour réaliser les travaux de percées.	026-65

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Rétention et scarifiage	Chasseur, pêcheur	Le chasseur indique qu'il serait très important de laisser plus de rétention, soit de recommencer à laisser des chandelles et de trouver une façon plus efficace de laisser de gros feuillus dans les coupes. Il demande que Rexforêt respecte cette rétention et le protocole d'intervention durant le scarifiage.	Une des cibles d'aménagement durable des forêts du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028 de l'unité d'aménagement est de traiter au moins 40 % des superficies des coupes de régénération (CR) par des coupes à rétention variable (CRV). Les legs biologiques de ces patrons de récolte ont pour objectif de faire en sorte que la structure interne des forêts aménagées s'apparente à celle de la forêt naturelle en maintenant des attributs de complexité et ne font pas l'objet de traitements sylvicoles non commerciaux par Rexforêt.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts) Type de chemin	Villégiateur	Le villégiateur demande que les chemins soient des chemins d'hiver dans le secteur de ses deux baux d'abris sommaires et de piégeage.	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès du participant.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Villégiateur	Le villégiateur demande que les chemins soient des chemins d'hiver et qu'ils soient le plus éloignés possible de son chalet et du lac. S'il y a accès au secteur par des chemins de gravier, il demande que ceux-ci s'arrêtent à plusieurs kilomètres de son chalet et que le sentier de 4 km de motoneige soit exempté. Il aimerait beaucoup qu'on évite l'accès trop facile à son chalet.	Des commentaires pour ce secteur ont déjà été formulés lors d'une consultation publique en 2019. Le Ministère a depuis communiqué avec le citoyen; une rencontre sera organisée lorsque la récolte du secteur sera planifiée.	085-51
Superficie des travaux	Chasseur, pêcheur	Le chasseur observe une détérioration régionale progressive du paysage et de la faune. Pour celui-ci, la stratégie écosystémique est inappropriée compte tenu de la proximité des demeures.	L'aménagement écosystémique des forêts est le volet écologique de l'aménagement durable à la base du régime forestier québécois. Ce type d'aménagement a pour objectif de veiller au maintien des principaux attributs et des principales fonctions écologiques des forêts naturelles dans le but de favoriser la santé de l'écosystème et sa biodiversité. Plus l'état des forêts aménagées est maintenu proche de celui des forêts naturelles, meilleures seront les	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
			probabilités que les espèces fauniques et floristiques y trouvent des conditions d'habitats auxquelles elles sont adaptées. De plus, bien que les utilisations diverses représentent un défi pour les différents intervenants du milieu forestier, les efforts déployés ont pour but de développer l'ensemble des potentiels d'un territoire de façon à en faire bénéficier l'ensemble des citoyens. Le Ministère développe des outils et met en œuvre des solutions pour favoriser la conciliation des différents intérêts, besoins et valeurs sur le territoire.	
Infrastructures (chemins, ponts)	Clientèle municipale	Le commentaire concerne la condition du chemin de terre que le participant utilise pour se rendre à son domicile. Le chemin de terre s'enfoncé progressivement sous le niveau de l'eau à l'endroit où se trouve le point. Si des voyages de bois sont prévus, il demande qu'un suivi de la situation soit effectué.	Le chemin concerné est un rang municipal sous la responsabilité de la localité de Valcanton. Ainsi, les préoccupations soulevées par le citoyen devront être adressées à celle-ci.	085-51
Localisation des travaux (sentiers)	Villégiateur	Le regroupement de villégiateurs déplore l'ajout de nouveaux blocs de coupe dans leur secteur qui a été durement touché par la récolte du plan d'aménagement spécial.	La planification des chantiers de récolte dans ce secteur respecte les modalités de l'aménagement écosystémique, qui a pour objectif de veiller au maintien des principaux attributs et des fonctions écologiques des forêts naturelles dans le but de favoriser la santé de l'écosystème et sa biodiversité.	085-51
Localisation des travaux	Piégeur	Le propriétaire du bail à droit exclusif demande au gouvernement la suspension de toute récolte de ce secteur épargné par les feux, considérant que cet îlot de forêts matures est le seul à plusieurs kilomètres aux alentours. Il s'agit d'un très bon secteur de récolte pour la martre d'Amérique. Celui-ci a fait la demande d'une exemption de cinq ans de son quota annuel 5/15 au Ministère qui lui a été accordée puisque son terrain est brûlé à plus de 80 %. De ce fait, il aimerait que la faune se	La planification finale des chantiers de récolte prévoit une certaine quantité de forêts résiduelles pour répondre, notamment, aux besoins fauniques. Ainsi, les aménagistes s'assurent de laisser en place des peuplements permettant d'atteindre les cibles d'aménagement écosystémique qui assurent le maintien des habitats fauniques de qualité. De plus, le bloc de forêt résiduelle adjacent est majoritairement composé de peuplements non brûlés dont plusieurs sont matures. Il est également important de souligner	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		régénère assez vite et, pour ce faire, il demande de laisser le secteur tranquille de toute perturbation.	que cette mosaïque de peuplements sur pied verts et affectés par le feu représente un habitat qui est favorable pour plusieurs espèces fauniques, comme cela est décrit dans l'article scientifique suivant : A. Nappi, P. Drapeau et J -P.L. Savard. 2004. « Salvage logging after wildfire in the boreal forest: Is it becoming a hot issue for wildlife? » <i>The Forestry Chronicle</i> . 80(1): 67-74. https://doi.org/10.5558/tfc80067-1	
Superficie des travaux	Chasseur, pêcheur	Considérant que ces derniers blocs de coupe mature, adjacents au bloc de forêt résiduelle, sont brûlés à plus de 90 %, la hauteur de la forêt résiduelle brûlée est de plus de 7 mètres présentement. Cependant, à court terme, ces forêts vont tomber et n'offrent plus l'écosystème adéquat pour la faune de ce secteur. Le chasseur demande au gouvernement la suspension de la récolte des blocs de coupe qui ont été épargnés par les feux de forêt.	La planification finale des chantiers de récolte prévoit une certaine quantité de forêts résiduelles pour répondre, notamment, aux besoins fauniques. Ainsi, les aménagistes s'assurent de laisser en place des peuplements permettant d'atteindre les cibles d'aménagement écosystémique qui assurent le maintien des habitats fauniques de qualité. De plus, le bloc de forêt résiduelle adjacent est majoritairement composé de peuplements non brûlés dont plusieurs sont matures. Il est également important de souligner que cette mosaïque de peuplements sur pied verts et affectés par le feu représente un habitat qui est favorable pour plusieurs espèces fauniques, comme cela est décrit dans l'article scientifique suivant : A. Nappi, P. Drapeau et J -P.L. Savard. 2004. « Salvage logging after wildfire in the boreal forest: Is it becoming a hot issue for wildlife? » <i>The Forestry Chronicle</i> . 80(1): 67-74. https://doi.org/10.5558/tfc80067-1	085-51
Localisation des travaux		Plusieurs secteurs d'intervention potentiels n'ont pas été en consultation publique et ne font pas partie du plan spécial du feu n° 281.	Le Ministère a communiqué avec le demandeur pour lui envoyer la documentation de la consultation publique de ces secteurs qui ont été consultés.	
Période de réalisation des travaux		S'il y a de nouveaux blocs de coupe dans ce secteur, le participant demande la suspension de la récolte, du transport et des travaux d'infrastructures pour la chasse à l'ours du 15 mai	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux	

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		au 30 juin et pour la chasse à l'original du 7 septembre au 22 octobre.	BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès du participant.	
Localisation des travaux	Piégeur	Le piégeur demande au Ministère de faire preuve de transparence et de démontrer l'exactitude des affirmations alléguées selon lesquelles les blocs de coupe, en gris foncé sur la carte, ont déjà été consultés. Il demande d'obtenir les avis publics ainsi que toute la documentation s'y rattachant par courriel.	Le Ministère a communiqué avec le participant pour lui envoyer la documentation demandée.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Récrétotourisme	L'implantation du chemin planifié implique une traverse du sentier de motoneige et éventuellement du transport. Le club demande à être informé le plus tôt possible de la période prévue pour les travaux afin d'assurer les mesures nécessaires au maintien de la qualité du sentier pour qu'il demeure praticable et sécuritaire.	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès du participant.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Chantier COS 101 (UA 085-51). Le secteur prévu pour la récolte, ainsi que la construction de chemins qui y est reliée, est couvert par la zone à l'étude d'aire protégée ZE-F057, secteur proposé comme agrandissement du territoire mis en réserve pour fins d'aire protégée du secteur Chicobi. Selon la certification forestière en vigueur sur le territoire (norme nationale d'aménagement forestier FSC), la récolte prévue dans cette zone constitue un enjeu concernant l'indicateur suivant : les opérations forestières, y compris la récolte, la sylviculture et la construction de chemins ne sont pas entreprises par l'organisation dans les territoires désignés pour la conservation, sauf si un expert indépendant a confirmé qu'elles étaient appropriées pour atteindre les objectifs associés à la restauration ou au maintien des conditions naturelles.	Aucune réglementation actuellement en vigueur n'interdit la réalisation de la récolte et des chemins planifiés dans cette zone d'étude.	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructures (chemins, ponts)	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Chantier COS 63 (UA 085-51). Selon la certification forestière en vigueur sur le territoire (norme nationale d'aménagement forestier FSC), la récolte prévue dans le chantier constitue un enjeu.	Aucune réglementation actuellement en vigueur n'interdit la réalisation de la récolte et des chemins planifiés dans cette zone d'étude.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Chantier COS 27 (UA 085-51). Le secteur prévu pour la récolte (et la construction de chemins) est couvert par la zone à haute valeur de conservation (HVC) nommée « île Splendide ». Cette zone a fait l'objet d'un processus de consultation par les parties intéressées et une communauté autochtone la considère comme un territoire d'intérêt. Le BGA doit prévoir le respect des mesures et modalités d'intervention identifiées pour le maintien de la HVC. Les mesures prévues sont les suivantes : « Récolte hivernale et chemins d'hiver uniquement, aménagement écosystémique, maintien de la connectivité ».	Les modalités de l'aménagement écosystémique ont été respectées lors de la planification de la récolte. Les mesures d'harmonisation concernant les opérations forestières ont été prises en compte également et elles ont été transmises aux BGA qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès du participant.	085-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Chantier COS 74 – Chemin du lac Aldas (UA 085-51). Dans ce secteur, la TLGIRT de Villebois, Val-Paradis, Beaucanton a identifié des zones d'intérêt dans le but de respecter un encadrement visuel. Selon le principe 4 de la certification forestière en vigueur sur le territoire, le BGA recommande au Ministère de s'assurer que les intérêts des communautés présentes sont pris en compte. La modalité à suivre pour les interventions prévues dans un rayon de 500 m à 3 km du point d'intérêt est la suivante : « Moins de 33 % de secteurs de récolte visibles admissibles (peuplement de moins de 3 m) ».	Le Ministère a considéré cet enjeu soulevé par la TLGIRT et respecté les modalités lors de la planification des secteurs d'intervention.	085-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		Afin de faciliter le processus de vérification des enjeux de certification forestière et d'autres vérifications pour leurs besoins internes, le BGA demande à la DGFO de la région 10 de fournir aux BGA un fichier de forme global avec tous les secteurs d'intervention et chemins planifiés en consultation, comme cela est disponible sur le site Web de la consultation.	Ce fichier global est rendu disponible aux BGA par le processus d'échange numérique mis en place et il est également mis à jour régulièrement. Plusieurs fichiers avec les différents secteurs de récolte en consultation ont aussi été envoyés aux BGA pour faciliter la planification des chemins.	
Infrastructures (chemins, ponts)	Récréotourisme	L'absence apparente des tracés des sentiers de motoneige sur la carte rend la consultation difficile.	Les informations concernant les sentiers de motoneige ne sont pas disponibles. Des travaux sont en cours pour convenir de la couche de données la plus conforme à inclure au contenu de la carte interactive.	UG 106
Type de traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.) Coupe de régénération	Consultant	Le territoire visé est à la jonction d'immenses tourbières boisées et de tourbières ombrotrophes. Celui-ci constitue un immense réservoir de carbone. Chaque ouverture accélère la libération de méthane. Le consultant demande que les coupes soient réalisées avec protection des petites tiges marchandes. De plus, une bande de 400 m devrait être exclue autour du Carthwright afin de préserver les sites archéologiques potentiels. Il demande une discussion avec un représentant du Ministère afin d'obtenir plus de détails.	Le secteur visé par le commentaire fait partie d'un contrat de vente entre le BGA et le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) datant de 2021. L'harmonisation du secteur a été réalisée suivant une consultation publique ainsi que de la communauté autochtone de Pikogan avant la mise en vente. Bien que le Ministère prenne acte du commentaire, il est important de préciser qu'il n'est pas possible de modifier un contrat une fois le secteur harmonisé puis mis en vente par le BMMB. Cependant, le BGA a été informé de la nature délicate du secteur afin que les meilleures pratiques soient mises de l'avant.	086-52
Infrastructures (chemins, ponts), localisation des travaux	Récréotourisme	Les travaux prévus sur le chemin traversent le sentier de motoneige et plusieurs chantiers sont localisés en bordure de celui-ci (km 97, km 202, Douay, Desmazures et autres). Ceux-ci pourraient affecter la qualité du sentier de motoneige. Le club demande à être informé de la période et du calendrier des travaux afin de discuter des mesures applicables pour la protection du sentier et la sécurité des usagers.	Le Ministère communiquera avec les représentants du club de motoneige de Matagami pour planifier une rencontre avant le début de la saison. Cette rencontre permettra de rassembler les intervenants du Ministère, les BGA ainsi que les gestionnaires du club pour assurer une cohésion lors de la mise en œuvre des travaux forestiers.	086-52

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		La consultation de la carte devrait offrir la possibilité d'un fond de carte de photos aériennes afin de mieux localiser et évaluer les chemins concernés.	L'information recherchée se situe dans les données de contexte, dans la section « autres données cartographiques de référence ». Il faut par la suite sélectionner « orthophotographies aériennes ».	
Localisation des travaux	Récréotourisme	Le chantier et d'autres chantiers du même secteur sont localisés sur le sentier et pourraient affecter la qualité de celui-ci. Le club demande à être informé de la période et du calendrier des travaux afin de discuter des mesures applicables pour la protection du sentier et la sécurité des usagers.	Le Ministère communiquera avec les représentants du club de motoneige de Matagami pour planifier une rencontre avant le début de la saison. Cette rencontre permettra de rassembler les intervenants du Ministère, les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ainsi que les gestionnaires du club pour assurer une cohésion lors de la mise en œuvre des travaux forestiers.	086-65
Localisation des travaux	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement	Les chantiers Bruneau se trouvent dans le corridor de protection de 500-1 000 m des FHVC de la rivière Bell. Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) sont dans le paysage peu fragmenté de la FHVC St-Cyr. Modalités : 5 % de perturbation, 50 % de vieilles forêts. Chemins d'hiver seulement.	La planification dans le corridor de 500-1 000 m des FHVC de la rivière Bell respecte la modalité qui prévoit le maintien d'une superficie forestière de peuplements de 7 m et plus de hauteur supérieure à la récolte. La planification dans le paysage peu fragmenté de la FHVC St-Cyr respecte les modalités de 5 % de perturbation et de 50 % de vieille forêt. Pour ce qui est des chemins d'hiver, la planification sera ajustée en conséquence.	087-51
Infrastructures (chemins, ponts)	Récréotourisme	La réfection de ponts pourrait avoir un impact sur les sentiers du club de motoneige. Le club voudrait être informé des travaux qui seront faits sur les ponts. Il demande d'être consulté avant que la conception du projet soit faite et souhaite que les plans des travaux incluent l'espace nécessaire à la traverse sécuritaire du cours d'eau par les motoneigistes.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des	087-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		Les travaux prévus sur les chemins à de nombreux endroits dans ces secteurs pourraient affecter la qualité du sentier et la circulation sécuritaire des motoneigistes. Le club demande à être informé du calendrier et des périodes des travaux afin de déterminer des mesures opérationnelles qui préservent les sentiers et la cohabitation si nécessaire.	activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	
Infrastructures (chemins, ponts) / Chantiers de coupe et transport de bois		Les travaux de récolte et les travaux sur le chemin risquent d'affecter l'intégrité du sentier de motoneige. Le club demande à être informé le plus tôt possible de la période et du calendrier des opérations. Il demande une rencontre afin de discuter de mesures opérationnelles qui permettront de maintenir la qualité du sentier et la cohabitation sécuritaire avec les opérations et le transport du bois si nécessaire.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-51
Période de réalisation des travaux / Type de traitement		Le club se préoccupe de la proximité de la coupe et de son impact sur la qualité du sentier et sur la sécurité des usagers. Il souhaite pouvoir discuter de la situation et établir des mesures opérationnelles pour réduire les impacts. Il demande à être informé de la période et du calendrier des opérations le plus rapidement possible.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération.	087-51
Infrastructures (chemins, ponts)		L'implantation et l'amélioration de chemins sont planifiées. Ceux-ci sont superposés, utilisent, rejoignent et traversent le sentier de motoneige à de nombreux endroits dans ces secteurs. Le club est préoccupé par les impacts qu'auront	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération.	087-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		ces travaux sur l'intégrité des sentiers et sur leur usage sécuritaire lors des opérations. Il demande à être informé le plus rapidement possible des périodes et calendriers des travaux et à être consulté afin que des mesures opérationnelles soient adoptées pour maintenir la qualité des sentiers et la sécurité des utilisateurs.	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	
Période de réalisation de travaux		Le club demande une discussion sur d'éventuelles mesures opérationnelles pour réduire les impacts des travaux forestiers sur le sentier.	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-51
Localisation des travaux		Le chantier est localisé sur le sentier de motoneige. Le club est préoccupé par les travaux qui pourraient affecter la qualité du sentier. Il souhaite être informé le plus tôt possible de la période et du calendrier des opérations. Il souhaite pouvoir s'entendre sur des mesures opérationnelles qui vont permettre de protéger le sentier.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Localisation des travaux	Récréotourisme	Les travaux de récolte et ceux réalisés sur le chemin pourraient affecter la qualité du sentier de motoneige. Le club demande d'être informé le plus tôt possible de la période et du calendrier des travaux afin de discuter des mesures applicables pour la protection du sentier et la sécurité des usagers.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-51
Localisation des travaux		Les travaux sont localisés sur le sentier de motoneige et à proximité de celui-ci. Ils pourraient donc affecter la qualité du sentier. Le club demande à être informé le plus tôt possible de la période et du calendrier des travaux afin de discuter des mesures applicables pour la protection du sentier et la sécurité des usagers.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-51
Infrastructures (chemins, ponts)		Les ponts sont utilisés comme traverses de cours d'eau pour les motoneigistes. Ainsi, les travaux de réfection ou de reconstruction devraient être conçus et réalisés en prenant en considération la circulation sécuritaire des motoneigistes.	L'information a été transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable et, lorsque des travaux majeurs seront réalisés, ceux-ci prendront en considération la circulation sécuritaire des motoneigistes. Les travaux programmés sont en lien avec le remplacement des madriers de la surface de roulement des ponts ainsi que le remplacement des chasse-roues.	087-51

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructures (chemins, ponts)	Autre	Pour faciliter l'accès pour l'entretien futur de la ligne haute tension tout près de ces chemins, le participant demande que ces derniers soient des chemins d'été dans ce secteur. De plus, il demande qu'on s'assure de couper tous les arbres en bordure de la ligne haute tension sur tous les parterres de coupe de ce grand secteur.	Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. Aucune opération forestière n'est prévue dans ce secteur par le BGA pour la saison 2024-2025.	087-62
Localisation des travaux et période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Des chantiers sont planifiés et localisés à proximité du sentier de motoneige. Ces travaux, sur les chemins, pourront avoir des impacts sur la qualité du sentier. Le club souhaite pouvoir discuter de la situation et s'entendre sur des mesures opérationnelles qui assureront le maintien de la qualité du sentier en plus de la sécurité des motoneigistes. De plus, le club demande à être informé de la période et du calendrier des travaux.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-63
Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Dans ce secteur, le sentier Trans-Québec 93 emprunte l'ancienne voie ferrée depuis 25 ans. Il n'existe pas de couloirs alternatifs entre le lac Relique et Desmaraisville. Des travaux hivernaux condamneraient l'exploitation d'un sentier puisque les opérations et l'entretien des sentiers de motoneige s'effectuent de décembre à avril. .	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-63

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructures (chemins, ponts)	Récréotourisme	Des travaux sont prévus sur le chemin qui touche le sentier et ceux-ci pourraient affecter la qualité du sentier de motoneige. Le club demande à être informé de la période et du calendrier des travaux afin de discuter des mesures applicables pour la protection du sentier et la sécurité des usagers.	Une mise à jour sera faite pour inclure les intervenants dans la liste de distribution afin qu'ils reçoivent les calendriers d'opération. Les préoccupations liées à l'utilisation des chemins et à la période de réalisation des travaux sont d'ordre opérationnel. La demande a donc été transmise aux BGA concernés qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'organisme. De plus, une rencontre a lieu chaque année à l'automne entre le club de motoneige de Lebel-sur-Quévillon, les BGA et le Ministère afin d'assurer l'harmonisation des activités de récolte avec l'accès aux sentiers de motoneige.	087-63
Aménagement forestier, secteur de coupe et réseau routier Rendement forestier	Récréotourisme	Convenir de l'avenir du territoire de la pourvoirie afin notamment d'en assurer un aménagement forestier durable en vue de favoriser la prise en compte des enjeux de prévisibilité, d'adaptabilité et d'avenir des entreprises de pourvoiries. De plus, convenir du réseau routier à long terme pour chaque pourvoirie et des secteurs d'interventions (découpage, ampleur, localisation et séquence d'intervention). Une fois cette séquence et ces conditions établies, il demande à participer à la planification fine des chantiers à opérer au moins un an à l'avance. Assurer un rendement soutenu en habitat à l'échelle appropriée pour la pourvoirie et favoriser la résilience du milieu forestier des habitats aquatiques dans un contexte de changements climatiques.	La consultation publique du PAFIO réalisée annuellement, débutant à la fin janvier, est le moment idéal pour les pourvoiries d'exprimer leurs préoccupations, notamment en ce qui a trait aux accès, au réseau routier, aux périodes de travaux, aux superficies, aux contours et aux traitements prévus. Les gestionnaires de pourvoiries peuvent également communiquer directement auprès du personnel concerné du Ministère. Par ailleurs, les harmonisations développées pendant le processus de la consultation publique PAFIO sont prises en compte lors de l'élaboration de la planification forestière. Des rencontres d'harmonisation ont d'ailleurs été réalisées entre les propriétaires de la pourvoirie St-Cyr et l'unité de gestion de Quévillon.	DGFo

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Période des travaux		Il est très important de convenir de calendriers d'opération à l'avance et que les pourvoyeurs soient mis au courant rapidement lorsque la réalisation de travaux sera prévue puisqu'il y a plusieurs périodes critiques sur le territoire, mais des ajustements peuvent avoir lieu si une bonne communication et le cadre demandé sont en place.		

Conclusion

Dynamiques, les PAFIO présentent les emplacements qui ont le potentiel nécessaire à la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière relatifs au Nord-du-Québec, consultez le site Web du Ministère.

Des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées chaque année dans le but de recueillir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une ou l'autre des unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue

Chibougamau (Québec) G8P 1P1

Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est

Amos (Québec) J9T 1N1

Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159

Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est

La Sarre (Québec) J9Z 3P3

Téléphone : 819 339-7623

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le Ministère ou par l'organisme responsable, pour annoncer la consultation publique.

Tableau 3 – Moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	77 personnes	22 janvier 2024
Avis public	Lectorat de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les UA	Lectorat du <i>Citoyen Abitibi-Est et Ouest</i> (44 447 exemplaires)	17 janvier 2024
			Lectorat de <i>La Sentinelle</i> (2 500 exemplaires)	16 janvier 2024
			Lectorat de la revue <i>Nation</i> (7 500 exemplaires)	12 janvier 2024
Réseau social	Personnes abonnées à la page Facebook du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	1 publication	22 janvier 2024

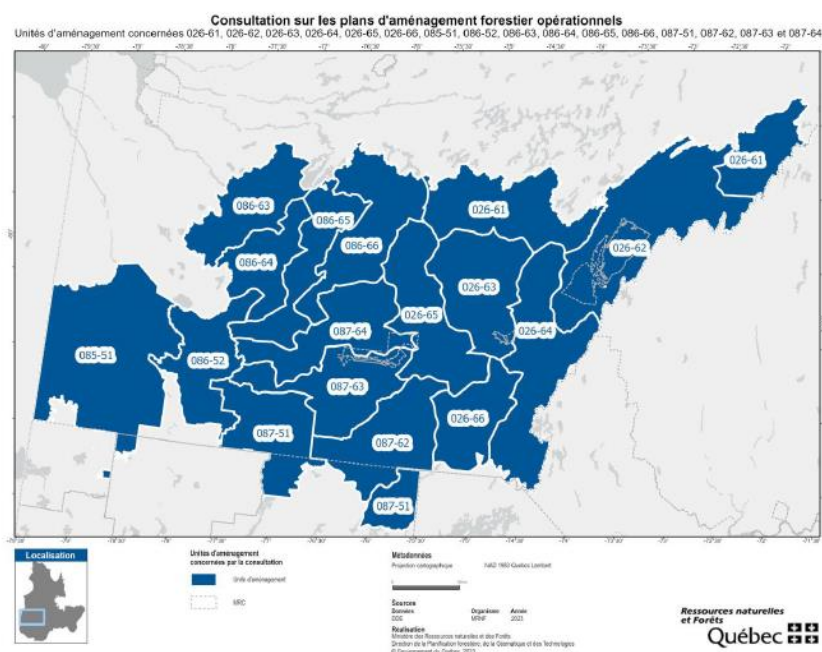
AVIS PUBLIC ET ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LE NORD-DU-QUÉBEC Du 22 janvier au 15 février 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 dans le Nord-du-Québec. Des travaux forestiers tels que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, les éclaircies, la construction et la réfection de chemins multiusages sont potentiellement prévus dans certains secteurs de la forêt publique pour les unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires :
[Québec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec](https://quebec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec)



Vous avez jusqu'au 15 février 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Les spécialistes du Ministère tiendront des séances d'information où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 026-66 : Jeudi 8 février 2024 à partir de 18 h 30 – Chibougamau : salle du Conseil de l'Hôtel de ville (650, 3^e Rue)

Unité d'aménagement 085-51 : Jeudi 25 janvier 2024 à partir de 18 h 30 – Beaucanton : local A de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff)

Unités d'aménagement 086-52, 086-63, 086-64, 086-65 et 086-66 : Mardi 6 février 2024 à partir de 18 h 30 – Matagami : siège social du GREIBJ – Grande salle (2, rue des Rapides)

Unités d'aménagement 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64 : Mercredi 7 février 2024 à partir de 18 h 30 – Lebel-sur-Quévillon : salle numéro 6 de l'Hôtel de ville (500, place Quévillon)

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Nord

1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

